



Accusé de réception en préfecture  
87-228708517-20251202-46807-DE-1-1  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025  
Date de publication : 02/12/2025

## DELIBERATION

N° CP\_2025\_12\_009

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2025

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

---

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Mission sport

---

### OBJET : Interventions dans le domaine du sport

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Il est proposé d'examiner des demandes de subvention déposées ces dernières semaines auprès du Département dans le domaine du sport au titre :

- du soutien à l'équipement d'associations sportives ;
- du soutien à l'organisation d'une manifestation sportive.

## **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		5 500 €		200 €
Recettes				

## RAPPORT

### I- AIDE AU REMPLACEMENT OU A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Département de la Haute-Vienne a été saisi ces dernières semaines de deux demandes de subventions pour le remplacement ou l'acquisition d'équipements sportifs.

#### a) Demande de l'Union sportive athlétique de Limoges (USAL) pour l'acquisition d'un fauteuil roulant pour sa section handisport

L'USAL s'est imposé comme un acteur majeur du rugby fauteuil en Haute-Vienne et au niveau national en remportant le titre de champion de France Nationale 2 lors de la saison sportive 2024-2025. Fort de ce succès, l'effectif est passé cette saison à huit joueurs en situation de handicap, nécessitant un accroissement du parc de fauteuils roulants actuellement composé de six unités. Le club a donc décidé d'acquérir un nouveau fauteuil pour un montant de 11 181,42 €.

Compte tenu de la dynamique inclusive et du rayonnement sportif territorial de l'USAL, il est proposé de lui allouer une subvention de 2 750 € pour la réalisation de ce projet.

#### b) Demande de l'Élan Sportif et Elfes de Limoges (ESEL) pour le renouvellement de son matériel de gymnastique

L'ESEL actualise régulièrement ses équipements pour garantir une pratique sportive sécurisée à ses 720 adhérents. Le club a donc choisi de renouveler une partie de son matériel de gymnastique pour un coût total de 26 390,76 €.

Il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de l'ESEL et de lui allouer une subvention de 2 750 € pour le renouvellement de son matériel.

### II- SOUTIEN FINANCIER A UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Le Département attribue chaque année des subventions aux manifestations sportives nationales ou internationales organisées en Haute-Vienne et inscrites aux calendriers officiels des fédérations. Il a été saisi à ce titre d'une demande à laquelle il est proposé de répondre favorablement :

Demandeur	Manifestation	Subvention proposée
Club d'échecs de Panazol	1 <sup>er</sup> tournoi d'échecs « Roque n'Panazol » , du 31 octobre au 2 novembre 2025  - budget prévisionnel : 2 828 €	200 €

## **DECISION**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 1992 instaurant un dispositif de soutien aux manifestations sportives ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 14 avril 2011 adoptant de nouvelles modalités pour le calcul des subventions d'équipement aux clubs amateurs et du 27 octobre 2011 appliquant les critères de calcul des subventions d'équipement aux clubs amateurs et aux sections des clubs omnisports ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 avril 2025 relative à la politique départementale dans le domaine du sport ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 avril 2025 relative au Budget primitif 2025 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### **DECIDE**

d'accorder au titre de l'année 2025, les subventions suivantes dans le domaine du sport :

- 2 750 € à l'USAL pour l'acquisition d'un fauteuil roulant de compétition pour sa section handisport ;
- 2 750 € à l'ESEL pour l'acquisition de matériels de gymnastique ;
- 200 € au club d'échecs de Panazol pour l'organisation du 1<sup>er</sup> tournoi d'échecs « Roque n'Panazol » du 31 octobre au 2 novembre 2025.

d'autoriser le Président du Département à signer les documents nécessaires au paiement de ces aides financières.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Accusé de réception en préfecture  
87-228708517-20251202-46807-DE-1-1  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025  
Date de publication : 02/12/2025

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE